

➤ Introduction

La FIPA a choisi dès 2020, de se saisir de l'opportunité offerte par la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, de coconstruire, avec plusieurs entreprises, un document venant préciser l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en place d'un CFA d'entreprise, sinon à l'évolution des CFA d'entreprise déjà existants.

Dans la continuité, la FIPA avait proposé des ateliers de prise en main de ce guide et un séminaire spécifique dédié à cette communauté.

- La FIPA continue de proposer une formation sur le guide ayant pour objectifs :
 - d'identifier les dimensions clés d'un projet de création de CFA interne,
 - de repérer les ressources clés accessibles et nécessaires à la conduite d'un projet de création de CFA interne,
 - de s'approprier les missions clés du chef de projet,
 - de cartographier les acteurs facilitateurs et contributeurs de la réussite du projet de création d'un CFA interne.
 - de pérenniser son CFA d'entreprise.

Pour en savoir plus sur le déroulé de la formation et les modalités d'inscription

Depuis 2025, la FIPA a lancé une nouvelle formation "Pérenniser son CFA d'entreprise". Dans un contexte chamboulé : révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, baisse des aides à l'embauche d'apprentis, restructurations internes, limitant le volume des recrutements, accentuation des difficultés de recrutement de profils clés de l'entreprise, négociations tendues avec les prestataires formation opérateurs du CFA, etc ; la FIPA propose une journée de formation répondant aux objectifs suivants :

- Opérer l'état des lieux des dispositifs, à la lumière des évolutions induites par la législation et les décrets, mobilisables par les CFA d'entreprise : contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, CPF, POEI.
- Approfondir la cartographie des mécanismes de financement externes, leviers de développement : Caisse des dépôts – Banque des Territoires, Fondations, Conseils Régionaux, France Travail.
- Identifier les optimisations susceptibles de générer des réductions de coûts : contractualisation avec les partenaires, internalisation, externalisation, digitalisation, mixité des publics.
- Dégager des pistes d'évolution de l'offre de service enrichissant la promesse de valeur du CFA d'entreprise et générateur de ressources complémentaires.

Début 2026, on estime à 150 le nombre de CFA d'entreprises, désormais ouverts ([consultez la liste ici](#)).

L'ouverture d'un CFA d'entreprise permet de répondre à de nombreux enjeux de l'entreprise :

- Optimiser sa politique de recrutement
- Gérer l'évolution des métiers
- Constituer/créer des pôles de ressources formatrices
- Maîtriser contenus et modalités pédagogiques
- Créer des certifications professionnelles adaptées aux besoins de l'entreprise
- Insuffler une culture d'entreprise
- Favoriser une approche plus transverse : de la gestion des compétences des métiers de la RH et l'ensemble des directions supports

- ④ Développer une politique des partenariats sur les territoires, du sourcing à la gestion des prestataires de formation
- ④ Développer la marque employeur
- ④ Maîtriser/Optimiser les financements/contributions des entreprises au financement de la formation/de l'apprentissage
- ④ Optimiser les dépenses internes
- ④ Développer les investissements

Créer un CFA d'entreprise, c'est vouloir avoir une valeur ajoutée pour l'entreprise s'agissant de stratégie de l'entreprise au sens large du terme aux éléments plus spécifiques à la gestion des RH, s'agissant de son organisation et enfin de la dimension financière.

La création d'un CFA répond à des intérêts stratégiques, RH et financiers.